



COMMUNE
DE

DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 31 MAI 2022 A 19 H

PROCES VERBAL

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Bertrand MARIN-LAMELLET, Adjoints, Gaspard CHATELLARD, Pascal BRONDEX, Catherine CABROL, Jérémie MARIN, Muriel MORAND, Marie-Laure GAIDDON.

EXCUSES : Monsieur Jean-Pierre SOCQUET (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD), Madame Catherine MONGET (pouvoir à Monsieur Gaspard CHATELLARD), Madame Céline GACHET.

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 5 avril 2022 et accepte l'ajout du point relatif à l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation des remontées mécaniques de la Princesse, et retire le point concernant la mise à jour de l'inventaire communal pour l'intégration des chapelles de Vauvray et des Crétets.

Le Conseil Municipal prend les décisions ci-après :

- 1. APPROUVE** par 11 voix et 1 abstention de Madame Catherine CABROL, l'acquisition des parcelles cadastrées en section A 2844, A 3612, B 913, B 2045, B 918, B 2153, B 2154 au lieu-dit « Oise », « les Moulins » et « la Demi-Lune », qui constituent le parking de la Princesse, appartenant à la SA Remontées Mécaniques de Megève, au prix global de 1 524 490 € ;
- 2. APPROUVE** par 11 voix et 1 abstention de Madame Catherine CABROL, l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public du 10 décembre 2002 relatif à la construction et l'exploitation des remontées mécaniques de la Princesse, pour le modifier suite à l'acquisition du parking par la Commune et afin de fixer la redevance annuelle de mise à disposition de ce parking au délégataire, fixée à 1 000 € par an ;
- 3. APPROUVE** à l'unanimité des membres présents, la convention constitutive d'un groupement de commande d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de concession du domaine skiable, entre les communes de Demi-Quartier, Megève et Saint-Gervais et **AUTORISE** son Maire à la signer ;
- 4. APPROUVE** par 8 voix, 1 abstention de Madame Catherine CABROL et 3 contre de Monsieur Gaspard CHATELLARD, Mesdames Catherine MONGET et Muriel MORAND, les tarifs proposés par le délégataire pour la saison d'hiver 2022-2023 applicables sur le domaine skiable de la Princesse ;

5. **ADOPTE** à l'unanimité des membres présents, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2021 ;
6. **AUTORISE** à l'unanimité des membres présents, des travaux de défrichage sur la parcelle K au lieu-dit « Beauregard » dans le cadre du changement d'un télésiège et sur la parcelle G au lieu-dit « les Garettes » pour permettre l'aménagement de sentiers VTT, raquettes ;
7. **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents, l'avenant n° 4 à la convention du 6 juin 2014 relative à la mise à disposition des services Petite Enfance et Jeunesse de la ville de Megève, afin de prendre en compte de nouvelles activités pour les adolescents et **APPROUVE** les participations financières de la Commune pour ces activités ;
8. **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents, l'avenant n° 9 à la convention passée avec l'OGEC de Combloux, pour la participation financière de la Commune au fonctionnement de l'école Sainte-Marie pour l'année scolaire en cours ;
9. **PREND** connaissance des informations suivantes :
 - De la décision n° 2022-06 du 7 avril 2022 relative à un avenant au contrat passé avec Agence Territoires pour la mise en œuvre du dossier de la modification n° 1 du PLU, d'un montant de 2 520 € TTC ;
 - De la décision n° 2022-07 du 2 mai 2022 relative à une demande de subvention auprès du Département pour les travaux de réfection du Pont d'Oise, d'un montant de 116 500 € ;
 - De la visite du Canton organisée le 22 avril 2022 par les conseillers départementaux ;
 - Des remerciements de Monsieur le Préfet suite à l'organisation des deux tours de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 ;
 - De réunions qui ont démarré afin de travailler sur le transfert de la compétence « eau potable et assainissement » au 1^{er} janvier 2026 ;
 - Du bal de fin d'année organisé par les deux collèges de Megève le 1^{er} juillet 2022 ;
 - De l'organisation « le Printemps des Cimetières » qui a eu lieu à Megève le 20 mai 2022 ;
 - Des derniers recrutements réalisés au sein des services de la Commune ;
 - D'une nouvelle cession qui sera organisée pour les jeunes qui souhaitent passer le BAFA ;
 - Des remerciements adressés par les associations suite à l'octroi des subventions ;
 - D'une proposition de Megève afin de participer aux « Micro Folie » ;
 - D'une rencontre organisée avec le SYANE et des propositions qui ont été faites relatives à l'éclairage public ;
 - De la commission des sports de la CCPMB qui s'est tenue pour examiner le versement de subventions et l'achat de matériel ;
 - D'une demande de la MB RACE afin que la Commune participe à l'organisation de cette manifestation ;

- De l'Etat-Civil et des autorisations d'urbanisme délivrées à la date du 31 mai 2022, et notamment le permis de construire octroyé pour la réalisation de logements BRS au lieu-dit « la Vagère » ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05



Le Maire,

Stéphane ALLARD.